



SESSION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité

Public

Tout professionnel du secteur de la formation concerné par l'usage de l'IA

Prérequis

Exercer une fonction dans le secteur de la formation professionnelle

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questionsréponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentairess

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entrainement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation



7 heures sur 1 jour



Centre Inffo, Saint-Denis-La Plaine



995 € HT (TVA 20 %) 1194 € TTC



De 3 à 12 personnes maximum

IA ET FORMATION: PRÉVENIR LES RISQUES JURIDIQUES

L'IA, et plus spécifiquement les IA génératives, est en train de révolutionner le secteur de la formation professionnelle. Bien qu'il soit peu probable que l'IA remplace entièrement les formateurs, son intégration croissante dans les pratiques de formation impose une évaluation approfondie des risques associés. Cette formation vous guidera dans l'analyse et la gestion de ces risques afin de mieux intégrer l'IA dans vos pratiques de formation.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Connaître les textes réglementaires applicables à l'IA et évaluer leur impact sur la responsabilité des organismes de formation.
- > Comprendre les enjeux de l'IA en formation en tenant compte des obligations légales des organismes de formation.
- > Élaborer un diagnostic des risques liés à l'usage de l'IA au sein de votre organisme de formation.

PROGRAMME

IDENTIFIER LES TEXTES INCONTOURNABLES APPLICABLES A L'IA ET LEUR IMPACT SUR LES ORGANISMES DE FORMATION

- Textes européens : Règlement général sur la protection des données (RGPD), AI Act, etc.
- Textes nationaux : Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée.
- Responsabilités du prestataire de formation liées à l'usage de l'IA en formation

IDENTIFIER LES USAGES A HAUT RISQUE

- Positionnement ou sélection des candidats.
- Construction de parcours individualisés (adaptative learning).
- Systèmes de gestion de l'apprentissage (LMS).

IDENTIFIER LES LIMITES DE L'IA FACE AU CADRE JURIDIQUE FRANCAIS DE LA FORMATION

- IA et notion d'encadrement pédagogique du formateur
- IA et notion d'assistance technique et pédagogique
- IA et fabrication des contenus sous le regard du droit de la propriété intellectuelle (droits d'auteur, licences, cession de droits, œuvres originales).





sur la boutique en ligne de Centre Inffo

https://boutique.centre-inffo.fr

Toute une équipe SE FORMER EN INTER

au service de votre métier Nadia Barr - Tél. : 01 55 93 91 83 Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

SE FORMER EN INTRA OU SUR-MESURE ANALYSE DE VOS BESOINS ET DEVIS

Nathalie Billard - Tél. : 01 55 93 91 80 / 06 77 18 96 20 Courriel : contact.commercial@centre-inffo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Toutes les informations demandées sont indispensables à la prise en compte de votre commande.

JE SOUHAITE M'INSCRIRE À LA SESSION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

Intitulé: IA ET FORMATION: PRÉVENIR LES RISQUES JURIDIQUES		
Date :	Tarif: 995 € HT (TVA 20 %) 1 19 4	4 € TTC CODE FORMATION: FOR000707
PARTICIPANT		
		nom
Fonction	Ser	vice
CORRESPONDANT FORMATION		
Nom	Pré	nom
Fonction	Ser	vice
Raison sociale et adresse de l'éta		
Tél.		
		// / N° client: //// Effectif: //
EL OTUD ATION		
FACTURATION		
Accord de prise en charge d'un C	Dpco ⁽¹⁾ □ Nom de l'Opco	Montant de la prise en charge € TTC
Établissement à facturer (si diffé	rent du participant) ou Opco	
Adresse		
Ces données personnelles sont utilisées par Centre I communication à des tiers.	Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offer	ts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune
(1) En cas de subrogation, le client doit	d'un règlement à l'ordre de Centre Inffo, soit d'un bon faire parvenir à Centre Inffo le dossier de prise en ch ctement le client qui se fera rembourser par son orga	arge de son organisme financeur avant le début de la formation.
Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo :		Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.
☐ Par chèque bancaire	☐ Par chèque postal	Lu et approuvé
ou je règle par virement, en précisant le titre et la date de la formation :		
□ Virement postal : IBAN de la Société générale FR76 3000 3035 3600 0200 0354 823 / BIC : SOGEFRPP		Date